



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-107 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 septembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves ALLARDIN.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX

**Représentés :** F. BRABRI, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. MOREAU, J. POLAT, B. SARRAT

Le secrétaire de séance désigné est Elodie LIVERNAIS.

---

**OBJET : FONCIER / ACQUISITION : ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAUX AU 3EME ETAGE DE L'ESPACE CEVE A VOIRON A LA SOCIETE CASTELBON**

---

Rapporteur : Martine CHASSON

**EXPOSE :** En continuité de la prise à bail avec option d'achat (délibération du conseil municipal en date du 28/10/2019) et de l'acquisition par la commune d'une partie du 2ème étage de l'espace CEVE pour l'installation des Services Techniques Municipaux, la commune de Voiron a conclu un accord avec la Société Castelbon, représentée par Monsieur Claude MAHIER aux fins d'acquérir une partie du 3ème étage de ce même immeuble sis au 58 Cours Becquart Castelbon à Voiron.

La commune souhaite acquérir ce bien afin d'installer la Direction de la Vie Sportive et louer une partie des bureaux à la CPAM de l'Isère et ainsi libérer les bureaux de l'immeuble Madrigal. La surface totale du bien proposé à l'achat est d'environ 472 m<sup>2</sup>.

La Commune décide donc d'acquérir les bureaux et locaux pour un prix de 510 000 €.

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 03 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration en date du 07 septembre 2020,

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 17 septembre 2019.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

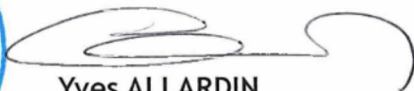
- d'APPROUVER les conditions de la présente acquisition des bureaux et locaux appartenant à la Société Castelbon au prix de 510 000 €,
- d'AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ (34 POUR) - N. JULLIARD absent AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Pour le maire et par délégation,  
Le président de séance,



  
**Yves ALLARDIN**  
1<sup>er</sup> adjoint